

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



Sommaire

1	Le contexte de la préparation budgétaire 2024	2
1.1	Le contexte inflationniste.....	2
1.2	Le poids des politiques nationales	4
1.2.1	La perte d'autonomie des collectivités : la perte de la taxe d'habitation.....	4
1.2.2	Le désengagement de l'Etat : une charge pour la commune compte tenu de la faible compensation.....	6
1.2.3	L'impact des politiques nationales sur la masse salariale.....	9
1.3	Le contexte propre à Loire-Authion.....	9
1.3.1	La structure démographique de la commune.....	10
1.3.2	La construction des services de la commune	15
1.3.3	La perte de aides à la construction de la commune nouvelle	19
2	Les principes de la construction budgétaire.....	20
2.1	L'optimisation des recettes récurrentes	20
2.1.1	Les orientations en matière de tarifs des services	20
2.1.2	Les orientations en matière de fiscalité	21
2.2	La recherche de recettes exceptionnelles	23
2.3	La maîtrise de l'endettement.....	23
2.3.1	Structure de la dette actuelle	23
2.3.2	Projection d'endettement	24
2.4	Evolution de l'épargne – Financement des investissements	24
3	Les orientations proposées	25
3.1	Agir pour le quotidien des Loire-Authiens	25
3.2	Accompagner les changements.....	26
3.2.1	La nécessaire prise en compte du changement climatique	26
3.2.2	La transition numérique de la commune : le lancement d'un schéma directeur du numérique	30
3.3	Préparer Loire-Authion pour demain	31

L'enjeu pour Loire-Authion :

Financer les dépenses courantes de fonctionnement 2024 par les recettes 2024

Loire-Authion doit vivre avec ses moyens, en conscience, avec responsabilité et réalisme, tout en gardant une vision ambitieuse pour l'avenir de la commune.

1 Le contexte de la préparation budgétaire 2024

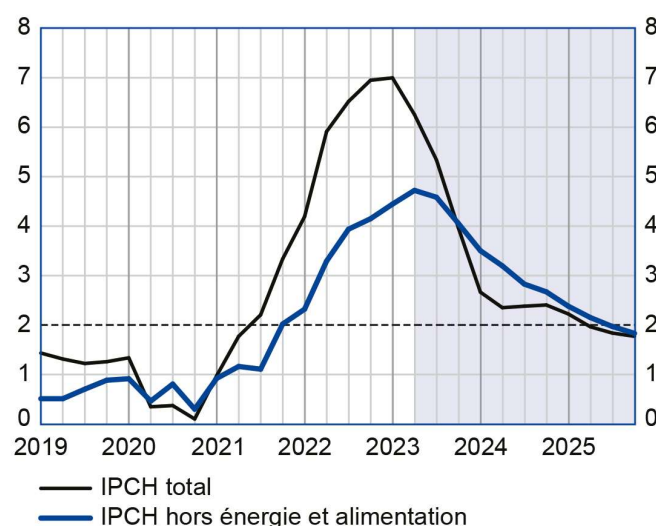
La construction des orientations budgétaires 2024 est marquée par un contexte de fortes incertitudes. Les collectivités continuent de subir une hausse des dépenses contraintes (énergie, services (assurance, maintenance, salaires, etc.) malgré un léger ralentissement de l'inflation.

1.1 Le contexte inflationniste

Selon la Banque de France, le pic de l'inflation en France a été atteint début 2023 et devrait refluer pour s'établir à 5,8 % en fin d'année puis poursuivre sa baisse à 2,6 % en 2024 et 1,8 % en 2025. Le repli de l'inflation dite sous-jacente (hors énergie et alimentation) serait un peu plus lent, compte tenu des hausses plus persistantes des salaires et des prix des services.

La hausse du prix du pétrole à la fin de l'été, de nature très différente de celle connue en 2021 et 2022 (qui s'inscrivait dans une crise plus large des énergies liée au rebond covid, aux difficultés d'approvisionnement, à l'invasion russe en Ukraine) ne remet pas en cause ces prévisions.

IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) et IPCH hors énergie et alimentation



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Avec une croissance du PIB à 0,9% en 2023 et 2024 puis 1,3% en 2025 portée essentiellement par la demande intérieure et une reprise de l'investissement des entreprises, la Banque de France anticipe une croissance très progressive et une sortie de l'inflation sans récession pour l'Hexagone dans un contexte international qui restera peu favorable aux échanges (même sans autre choc majeur).

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,2</i>
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	-	-	-	-	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,1</i>
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
	-	-	-	-	<i>-0,2</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	-	-	-	-	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Pouvoir d'achat par habitant ^{a)}	2,2	0,0	2,3	-0,1	0,6	0,7	0,5
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,0</i>
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>-1,2</i>	<i>-1,6</i>	<i>-1,5</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2023, fondées sur les comptes trimestriels du 28 avril 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 31 août 2023 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 22 août 2023.

a) Rapporté au déflateur de la consommation.

Sources : Insee pour 2019 à 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.

Cette hausse des prix affecte les dépenses courantes de la commune dont certains achats courants (marché de restauration des écoles, dépenses énergétiques, achats de papier par exemple) et les salaires des agents qui ont bénéficié de plusieurs mesures nationales de revalorisation pour en compenser les effets.

Par ailleurs, sur un an, les prix de l'énergie augmentent de 5,2 % en octobre 2023, après +11,9 % en septembre.

Les prix du gaz se replient sur un an : -5,5 % après +7,6 %. Les prix des produits pétroliers ralentissent fortement : +1,8 % après +10,7 %. À l'inverse, les prix de l'électricité accélèrent sur un an : +18,5 % après +16,1 %

Ce ralentissement a été pris en compte dans le cadrage du BP 2024.

La loi de finances pour 2024 retient les hypothèses suivantes :

	2023	2024
Croissance	1,0%	1,4%
Déficit public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

Autre effet de ce contexte inflationniste : la politique de remontée de taux d'intérêt qui renchérit le coût de remboursement des emprunts et porte, indirectement, un coup d'arrêt à la dynamique des droits de mutation : 546 550 € en 2023 contre 762 860 € en 2022.

Toutefois, l'inflation se répercute aussi sur ses recettes car les bases de taxe foncière dépendent de l'évolution des prix. La loi prévoit que les locaux d'habitation sont réévalués chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix harmonisés à la consommation (IPCH) enregistré entre novembre de l'année n-2 et n-1.

Cette indexation a permis une bonne dynamique de recettes pour la commune sur la fiscalité.

En 2023, ces bases ont ainsi progressé de 7,1%. En 2024, l'évolution sera de 3.9 % en tenant compte de l'évolution de l'indice de novembre à novembre.

1.2 [Le poids des politiques nationales](#)

Selon les prévisions du Projet de Loi de Finances pour 2024, au sens de la comptabilité nationale, les collectivités territoriales, après avoir dégagé un excédent de financement de 4,8 milliards d'euros en 2022, connaîtront un besoin de financement de 2,6 milliards d'euros en 2023, puis de 2,9 milliards d'euros en 2024.

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027 ne contient plus de mesures coercitives pour les collectivités. Toutefois, elle fixe un objectif aux collectivités territoriales : leurs dépenses de fonctionnement ne doivent pas excéder l'inflation – 0,5 %.

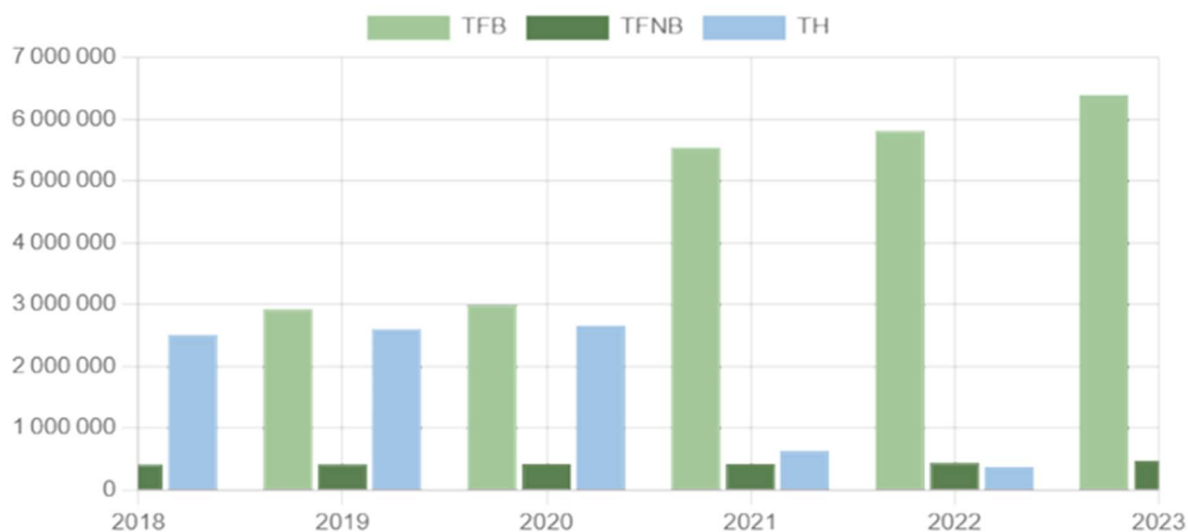
1.2.1 [La perte d'autonomie des collectivités : la perte de la taxe d'habitation](#)

La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a voté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales laquelle a été intégrale en 2023, et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Pour compenser le manque à gagner pour les collectivités concernées, l'Etat a transféré, en 2021, la taxe sur le foncier bâti (TFB) des départements aux communes et a mis en place un coefficient correcteur pour permettre une compensation commune par commune. De leur côté, les intercommunalités et les départements ont reçu une fraction de TVA.

Le coefficient correcteur est appliqué sur le produit fiscal avant hausse de taux. La dynamique de taux ne s'applique donc pas au produit surpondéré mais bien au produit issu des rôles généraux.

Pour Loire-Authion ce dispositif a été plutôt favorable financièrement comme en témoigne l'augmentation globale des ressources fiscales en 2021 :



Impôts		2018	2019	2020	2021	2022	2023
TFB	LOIRE AUTHION	2 818 097	2 924 922 + 106 825 + 3,80%	2 993 792 + 68 870 + 2,40%	5 543 035 + 2 549 243 + 85,20%	5 811 218 + 268 183 + 4,80%	6 399 968 + 588 750 + 10,10%
TFNB	LOIRE AUTHION	415 376	417 740 + 2 364 + 0,57%	423 660 + 5 920 + 1,40%	424 004 + 344 + 0,08%	439 114 + 15 110 + 3,60%	473 666 + 34 552 + 7,90%
TH	LOIRE AUTHION	2 513 039	2 604 362 + 91 323 + 3,60%	2 664 633 + 60 271 + 2,30%	636 151 - 2 028 482 - 76,10%	375 142 - 261 009 - 41,00%	99 032 - 276 110 - 73,60%

Néanmoins, il en ressort cependant, plusieurs conséquences :

- Les locataires, notamment de logements sociaux, ne participent plus au financement des services publics communaux : un contribuable qui n'était redevable des impôts locaux qu'à travers la taxe d'habitation devient juste un usager ;
- Les citoyens propriétaires sont sur-sollicités ;
- Une perte d'autonomie sur une recette dynamique en lien avec notamment avec les programmes de construction de logements neufs

A noter dans la loi de finances 2024, une nouvelle exonération de taxe foncière de 15 ans (elle peut être portée à 25 ans) pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique permettant le passage d'un classement « F » ou « G » à un classement « B » ou « A ».

Cette perte de recettes pour la commune devrait être compensée par l'Etat. Néanmoins cette compensation se basera, pendant la durée d'exonération sur le taux voté par la commune au titre de 2023.

1.2.2 Le désengagement de l'Etat : une charge pour la commune compte tenu de la faible compensation

- France Service

**France
services**



Cette offre de services représente ;

- 3 agents polyvalents formés à l'accueil et à l'offre de services et démarches administratives des partenaires
- Ouverture au public de 30 h hebdomadaire sur 5 jours
- Accessibilité PMR/ 1 espace accueil/1 bureau confidentiel/ 1 bureau permanences/ 2 ordinateurs libre accès/visioconférence
- 9 Partenariats sous forme de permanences physiques ou tél = -CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, La Poste, ministère des Finances, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice.

Plusieurs aides sont versées par l'Etat pour soutenir le fonctionnement du service :

Fonds national d'aménagement et de développement du territoire : 35 000 €

Fonds national France services : 30 000 €

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux : 15 000 €

Néanmoins, le reste à charge pour la commune est estimé à environ 10 000 € de dépenses annuelles.

○ Agences postales communales

Le cadre d'exécution des quatre missions de service public confiées à l'opérateur postal - dont le service universel postal - est régi par un contrat pluriannuel, conclu entre l'Etat et La Poste.

Dans un contexte marqué par la baisse structurelle des volumes courrier, le contrat d'entreprise 2023-2027 prévoit le versement d'une compensation financière de l'Etat à l'opérateur postal au titre de sa mission de service universel, dont l'enveloppe est fonction des résultats de qualité de service atteints par l'entreprise La Poste.

Cette philosophie est reprise dans le cadre du contrat de présence postale dans les territoires 2023-2025 conclu entre La Poste et les communes.

Les évolutions portent principalement sur les points suivants :

- Une ouverture minimale de 12h par semaine
- De nouvelles modalités de compensations financières liées à l'activité :
 - Un pourcentage de la vente de produits de services postaux
 - 0.50 € TTC / dépôt ou retrait de courriers colis
 - 0.76 € / réalisation de services de dépannages financiers
 - Un pourcentage de la vente de produits et services non postaux

L'activité principale des agences postales de la commune est orientée sur le retrait / dépôt de colis avec parfois des colis encombrants, lourds et très nombreux notamment en période de fêtes, au-delà des capacités des agents et des locaux.

	Temps d'ouverture hebdomadaire	Nbre de visite / jour en 2022
Bauné	8h15	6 (7 en 2021)
Andard	15h	17 (20 en 2021)
La Bohalle	11h15	3 (4 en 2021)

Chiffres fournis par La Poste

L'impact budgétaire pour Loire-Authion se fera sentir progressivement au fur et à mesure des conclusions des nouvelles conventions.

La recette représentait 30 000 € au budget. La perte pourrait s'élever, à terme, à plus de 20 000 €.

- Dispositif de recueil (cartes d'identité et passeports)

Compensé par la dotation aux titres sécurisés calculée comme suit :

- Une part fixe de 9 000 €
- Une part variable selon le nombre de demandes de titres :

Nombre de demandes de titres	Montant de la part variable de la dotation pour les titres sécurisés
1 875 demandes ou moins	0 €
De 1 876 demandes à 2 500 demandes	5 000 €
De 2 501 demandes à 3 999 demandes	8 500 €
4 000 demandes ou plus	12 500 €

- La police municipale pour faire face à l'amointrissement des effectifs de gendarmerie

La Commune de Loire-Authion dispose sur son territoire d'une seule brigade de Gendarmerie Nationale. Il s'agit d'une unité de proximité qui est dépendante de la Communauté de brigades de Verrière-en-Anjou. Cette dernière est compétente sur les communes de Loire-Authion, Verrières-en-Anjou, Ecoflant, Sarrigné, Le Plessis-Grammoire.

Son effectif est composé, en juillet 2022, d'un officier, de 22 sous-officiers et de 3 militaires du rang.

La mise en place du service de police municipale a pour vocation de travailler en proximité avec la population et de réaliser ses missions en prévention et médiation et si nécessaire, en répression, en complément des missions de la gendarmerie.

Dans sa politique de sécurité, la commune a choisi de confier à la Police Municipale des missions de :

- Surveillance générale : lutte contre la délinquance et les incivilités ;
- Police de la route ;
- Gestions des conflits et médiations ;
- Sécurisation des établissements scolaires ;
- Lutte contre les épaves et stationnements abusifs ;
- Police funéraire ;
- Lutte contre les installations illicites de gens du voyage ;
- Lutte contre les divagations d'animaux ;
- Protection des animaux ;
- Protection de l'Environnement et lutte contre les dépôts sauvages.

1.2.3 L'impact des politiques nationales sur la masse salariale

Depuis 2020 l'Etat a déployé plusieurs mesures en faveur des agents publics :

- Le protocole « parcours professionnels carrières et rémunérations » en 2020
- L'indemnité de précarité en janvier 2021
- Les réformes indiciaires :
 - o Des catégories C et B en 2022 et 2023
 - o De toutes les catégories en janvier 2024
- L'augmentation du SMIC mai et août 2022 puis en mai 2023
- Augmentation du SMIC mai et août 2022 puis en mai 2023

Impact budgétaire de ces politiques nationales :

2021	2022	2023	2024
+ 130 000 €	+ 225 000 €	+ 290 000 €	+ 335 000 €

Ces revalorisations successives des salaires des agents publics décidées par l'État pour contrer la perte de pouvoir d'achat ne sont accompagnées d'aucune contrepartie et notamment d'aucune révision des dotations.

1.3 [Le contexte propre à Loire-Authion](#)

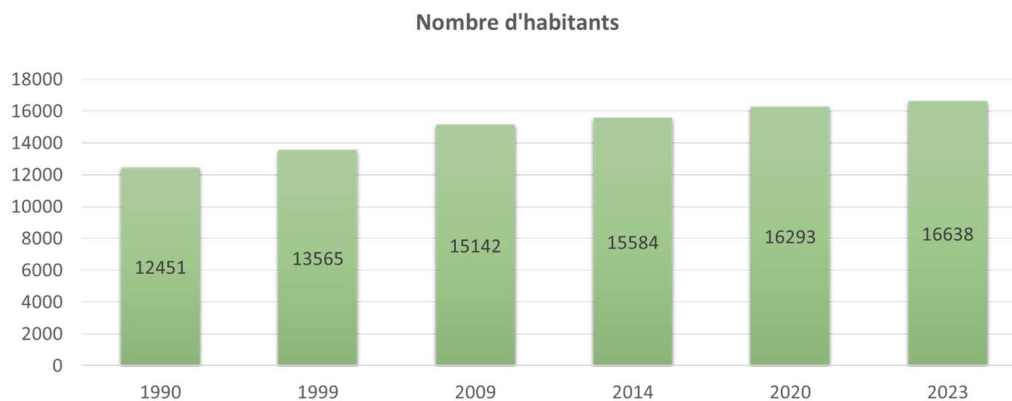
Fort de son positionnement géographique lui permettant de bénéficier de l'attractivité de l'agglomération angevine, le territoire de Loire-Authion doit néanmoins composer avec d'importantes contraintes en matière d'aménagement, le risque inondation touchant 56 % du territoire et 42 % de la population

Les communes déléguées de Bauné (Les Caves, La Jouannière, Noyau, La Chevallerie, La Cure de Briançon), Corné (Les Dublières, Le petit Sassé), et La Daguinière (Le Gilard) présentent également un risque d'effondrement de cavités souterraines.

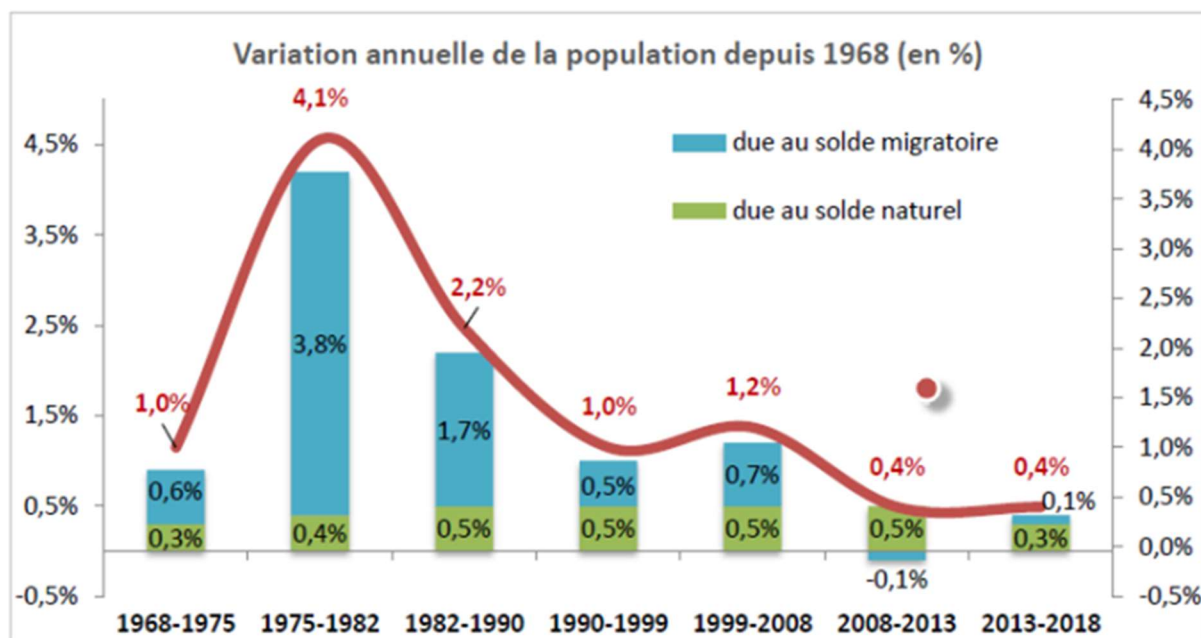
1.3.1 La structure démographique de la commune

Si Loire-Authion gagne de la population, sa population globalement vieillit.

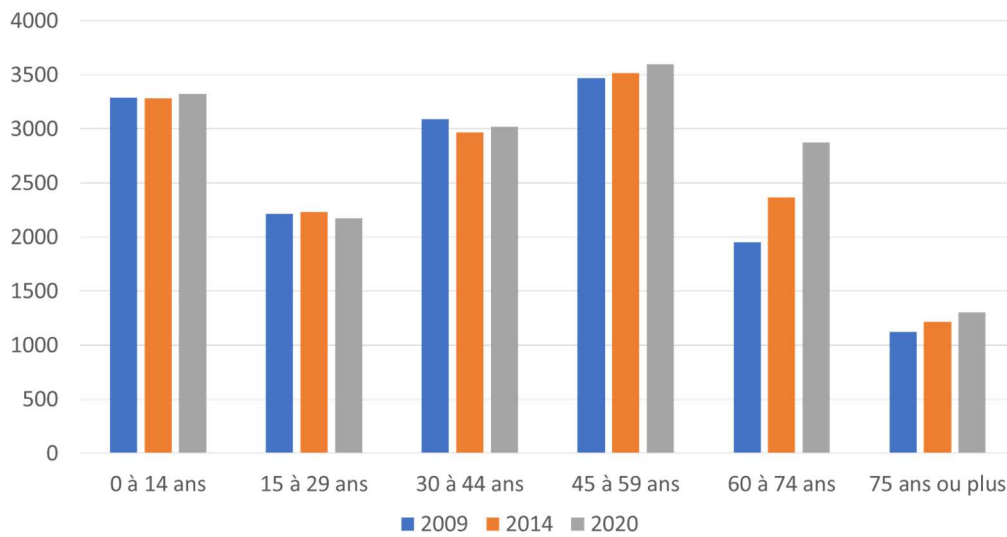
Evolution de la population en nombre d'habitants :



Si le solde naturel reste relativement stable (autour de +0.4 % par an), il ne vient pas compenser la baisse régulière du solde migratoire qui, depuis 2008, reste quasi nul :

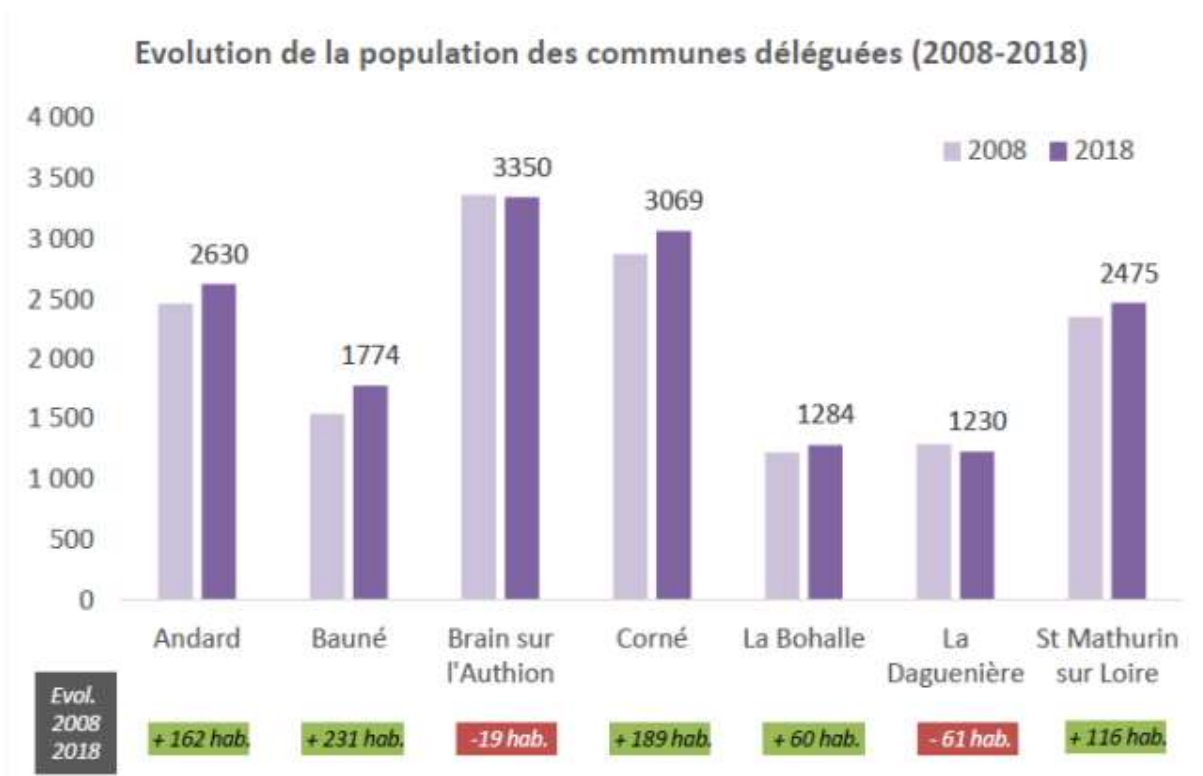


La croissance démographique selon les âges : La population âgée croît plus vite que les jeunes générations



La dynamique démographique à l'échelle des communes déléguées : des écarts d'une commune à l'autre

Evolution 2008-2018 :

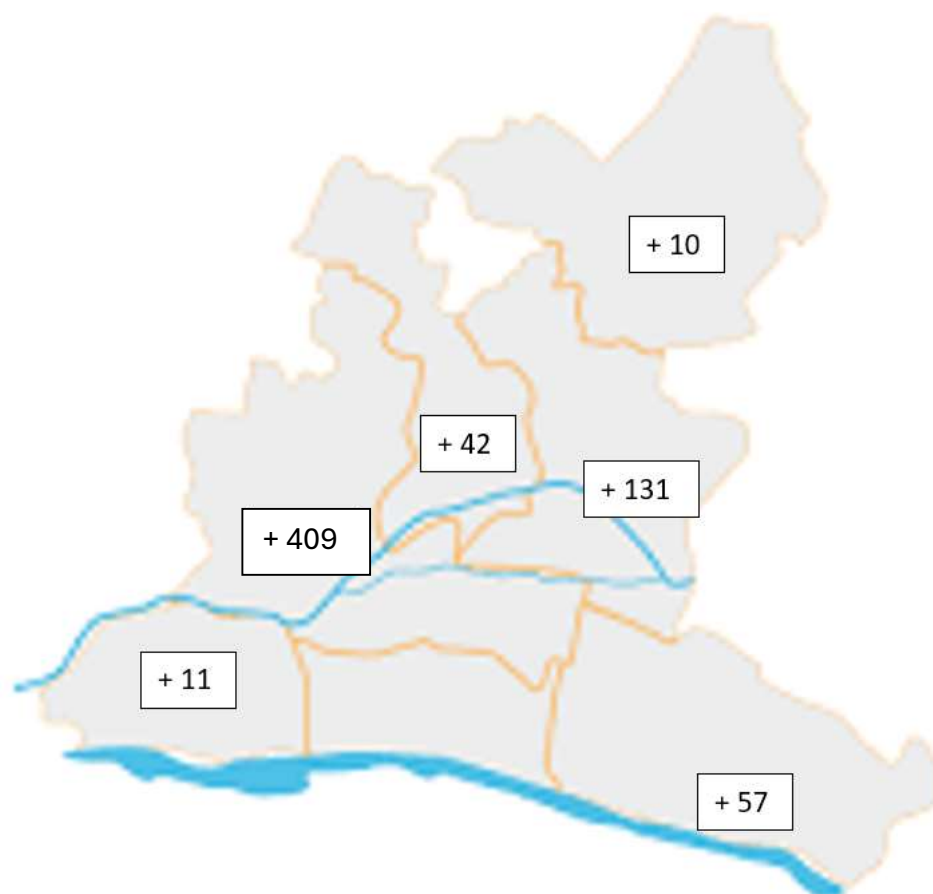


En 2020, la répartition de la population (16 293 habitants) était la suivante :

Nom	Superficie (en km ²)	Population (en Nb d'Habitants)	Densité (en Nb d'hab./km ²)
Saint-Mathurin-sur-Loire	19.85	2 583	130
La Bohalle	9.35	1 249	134
La Daguinière	11.92	1 225	103
Brain-sur-L'Authion	22.92	3 418	149
Andard	11.99	2 870	239
Corné	16.64	3 199	192
Bauné	20.99	1 749	83
Loire-Authion	113.66	16 293	

Les projections construites montrent un développement communal largement axé sur la polarité Brain, Andard, Corné. D'ici 2030, la polarité « ABC » va concentrer 88 % des nouveaux logements, dont 62 % sur Brain.

Perspective de nouveaux logements sur Loire-Authion :

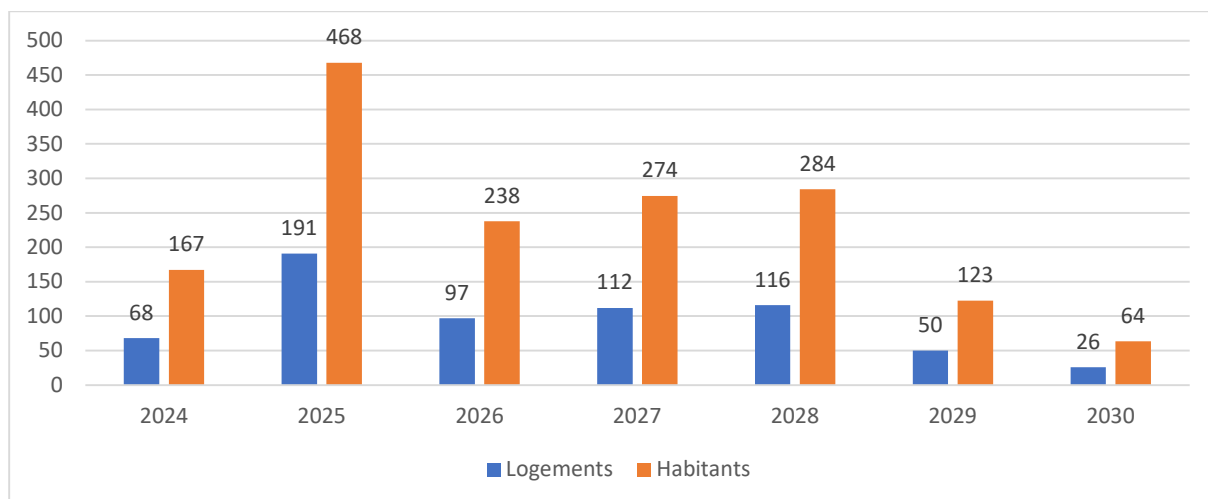


Avec 660 logements en sus d'ici 2030 La population de Loire-Authion devrait dépasser les 17 800 habitants.

Répartition des logements par opérations et par année :

Commune déléguée	Nom de l'opération	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Andard	Extension Le Gué Les fourneaux			5	17	20			42
Brain	ZAC Buissons Belles gantières 1-2	42	77	63					182
Brain	ZAC Buissons Belles gantières 3-4				50	61	10		121
Brain	Cœur de polarité				40	20	20	26	106
Corné	Clos Hodée	6	36						42
Corné	Rimoux 2	20	20	9					49
Corné	Clos du Pé				5	15	20		40
Bauné	Centre-ville			10					10
St Mathurin sur Loire	La Minoterie		47						47
St Mathurin sur Loire	Quartier du stade			10					10
La Daguenière	Quartier du cimetière - rue du stade		11						11

A raison de 2,45 personnes par logement (Moyenne INSEE 2018), ces perspectives de développement se traduiraient par une hausse de 1 617 habitants d'ici 2030, dont 1 425 habitants sur la polarité ABC (et 1 000 sur Brain).



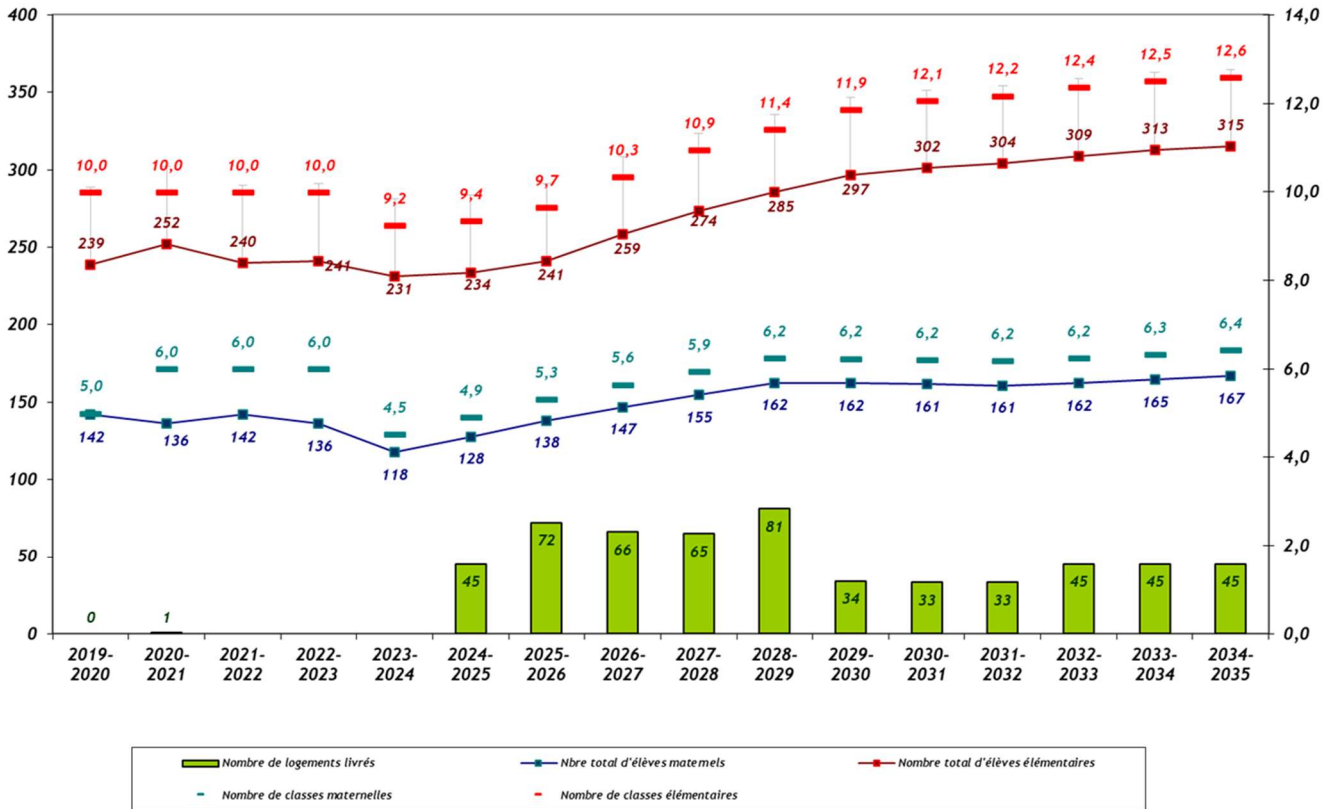
L'arrivée de nouvelles populations permet certes, une augmentation des recettes (taxe foncière), mais questionne aussi la capacité de la commune à faire face aux dépenses et aux attentes, que génèrent ces nouveaux habitants :

- Accompagnement à la création de logements adaptés à cette population
- Extension des espaces publics à entretenir
- Adaptation des capacités d'accueil des structures petite enfance, scolaires, périscolaires et extrascolaires.

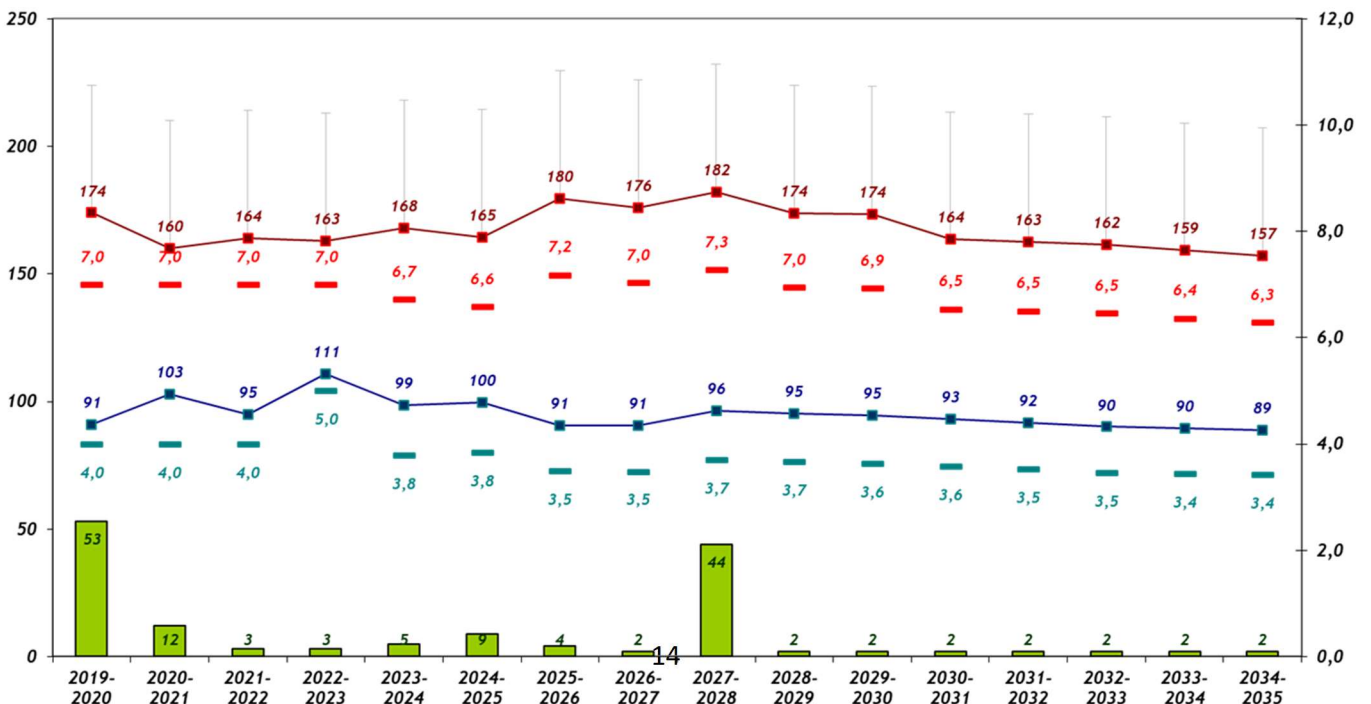
L'Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA) a remis une nouvelle étude en avril 2023 ciblée sur les besoins en équipements scolaires sur les communes de Brain et Andard :

La programmation et le rythme des constructions prévues sur la commune de Brain-sur-l'Authion engendreraient une forte progression des effectifs scolaires.

À 2034-2035 : des besoins équivalents à 6,5 classes en maternelle et 12,5 classes en élémentaire



Sur Andard, une tendance à la baisse des effectifs maternels à 2035 avec un besoin stabilisé à 4 classes. Une progression des effectifs élémentaires qui pourrait se poursuivre avec un pic des effectifs aux rentrées 2025-2026 et 2027-2028 et un besoin temporaire à 8 classes (+ 1).



1.3.2 La construction des services de la commune

En 2016, la commune se construit avec 160 agents des 7 petites communes historiques et d'une communauté de communes, aucun n'étant formé et préparé à la gestion d'une commune de 16 000 habitants.

Depuis, s'est mis en place un mouvement de structuration et de transformation des services pour faire face à ce changement d'échelle, l'organisation des services étant un enjeu stratégique pour la commune nouvelle.

En effet, il a fallu faire face à plusieurs éléments :

- L'appropriation du changement d'échelle par les agents et notamment les difficultés à développer une culture de projets par des agents peu formés aux métiers des communes de plus de 10 000 habitants ;
- Une rotation importante des agents notamment des agents d'encadrement avec notamment des départs des secrétaires généraux des communes historiques et des encadrants de tous niveaux des services techniques ;
- Une évolution du contexte réglementaire et des modalités d'exercice des métiers avec, par exemple, l'impact du zéro phytosanitaire sur les métiers des espaces verts ou les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'urbanisme avec de nouvelles références réglementaires ;
- L'évolution du périmètre des missions de la commune avec les transferts de compétences à Angers Loire Métropole :
 - 2018 : transfert des compétences assainissement et développement économique
 - 2020 : transfert des compétences voirie et eaux pluviales
 - 2022 : changement de périmètre de la compétence voirie

Les effectifs sont désormais structurés comme suit :

194 agents en équivalent temps plein rémunérés dont 9% catégorie A, 12% catégorie B et 79% catégorie C, répartis dans les pôles suivants :

Pôle Animation et Vie Locale (Education, Action Sociale, Culture, Tourisme Evènementiel Vie Associative et Sportive)	85
Pôle Aménagement Cadre de Vie (Services Techniques, Urbanisme et développement local)	66
Pôle Transition Ecologique et Participation Citoyenne	3
Pôle Ressources et administration générale	40

De nombreuses actions ont été mises en œuvre pour permettre un bon fonctionnement des services :

- Une déprécarisation massive et des moyens humains supplémentaires :
 - Stagiairisation/titularisation de 11 agents au service éducation et 15 agents au service technique
 - Création de postes : urbanisme, développement économique, ressources humaines, service technique, logistique, communication, mécanique-bateau
 - Création de 5 postes apprentis
- Une organisation optimisée
 - Adoption du règlement intérieur
 - Mise en place d'un encadrement de proximité au service éducation
 - Fin des emplois partagés culture-éducation et nouvelle organisation médiathèques
- La création de nouveaux services publics ou de nouvelles fonctions pour répondre aux demandes de mise en place de nouvelles politiques au service des habitants :
 - Police Municipale ;
 - France Services
 - Education : coordonnateur enfance-petite enfance + coordonnateur jeunesse-parentalité
 - TEPC : chargé de mission participation citoyenne et relations usagers
- Des locaux de travail améliorés
 - Rénovation du siège=> fin des open-spaces
 - Mise en place du modulaire à Corné
 - Aménagement des vestiaires au CTM de Brain-sur-L'Authion
- L'action sociale renforcée
 - Mise en place d'une participation employeur
 - Ouverture d'un contrat collectif pour la complémentaire santé

Ces actions ont été accompagnées de mesures fortes autour de la formation et l'évolution professionnelles :

- La mise en place du conseil en évolution professionnelle pour les agents en questionnements
- Une politique d'avancement de grade maintenue à 50% des agents remplissant les conditions
- Une politique de promotion interne et d'accompagnement au concours renforcée

La construction de la commune nouvelle a également nécessité des mesures d'harmonisation des temps de travail et des rémunérations et a permis la mise en place d'un régime indemnitaire en complément du traitement représentant 14 % de la masse salariale.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut	
Fonctionnaires	28 022 €
Contractuels permanents	28 273 €
Moyenne selon la catégorie	
Catégorie A	47 365 €
Catégorie B	33 957 €
Catégorie C	24 964 €
Moyenne selon le genre	
Hommes	30 399 €
Femmes	26 880 €
Moyenne globale	
	28 064 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 28 022 €
- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 24 964 €
- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 26 880 €
- ▶ La rémunération moyenne annuelle brute est de 28 064 €

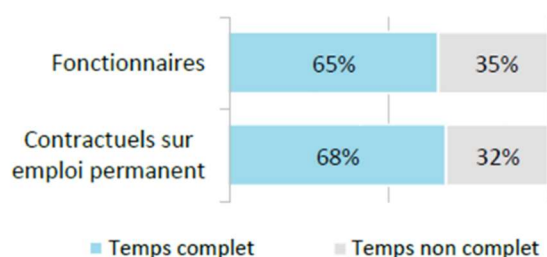
Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A	-0,2%
Catégorie B	-17%
Catégorie C	-12,7%

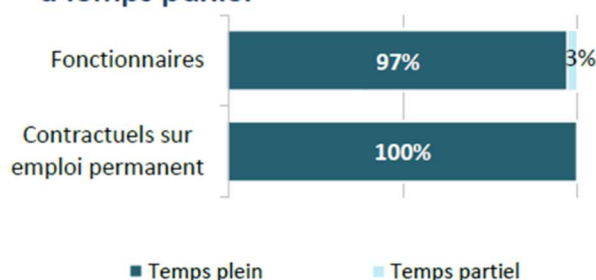
- ▶ L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie B

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	75%	Animation	45%
Animation	72%	Administrative	24%
Technique	39%	Technique	21%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



De nouvelles orientations sont définies pour 2023-2026 autour des thématiques suivantes :

- Le recrutement
 - Les partenariats avec les organismes de formation et les acteurs de l'emploi et de l'orientation

En effet, selon l'étude du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en date du 5 décembre 2023, plus d'un tiers des employeurs territoriaux (39%) éprouvaient des difficultés à attirer des candidats. Cela s'explique notamment par des salaires peu attractifs et des profils de candidats inadaptés aux métiers en demande.

La problématique des métiers et des compétences en tension produit des conséquences sur la continuité et la qualité de leurs services publics.

- L'accueil des nouveaux arrivants
- La qualité de vie au travail et la prévention santé, élément important compte tenu notamment de l'âge moyen des agents

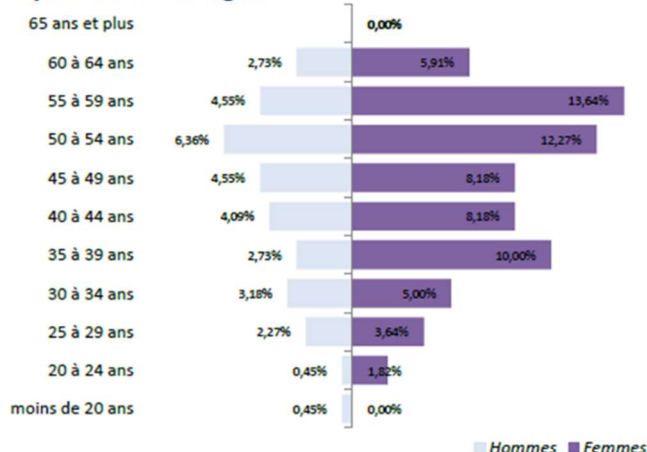
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	47,2
Contractuels sur emploi permanent	44,3
Emplois permanents	46,6

➔ Pyramide des âges

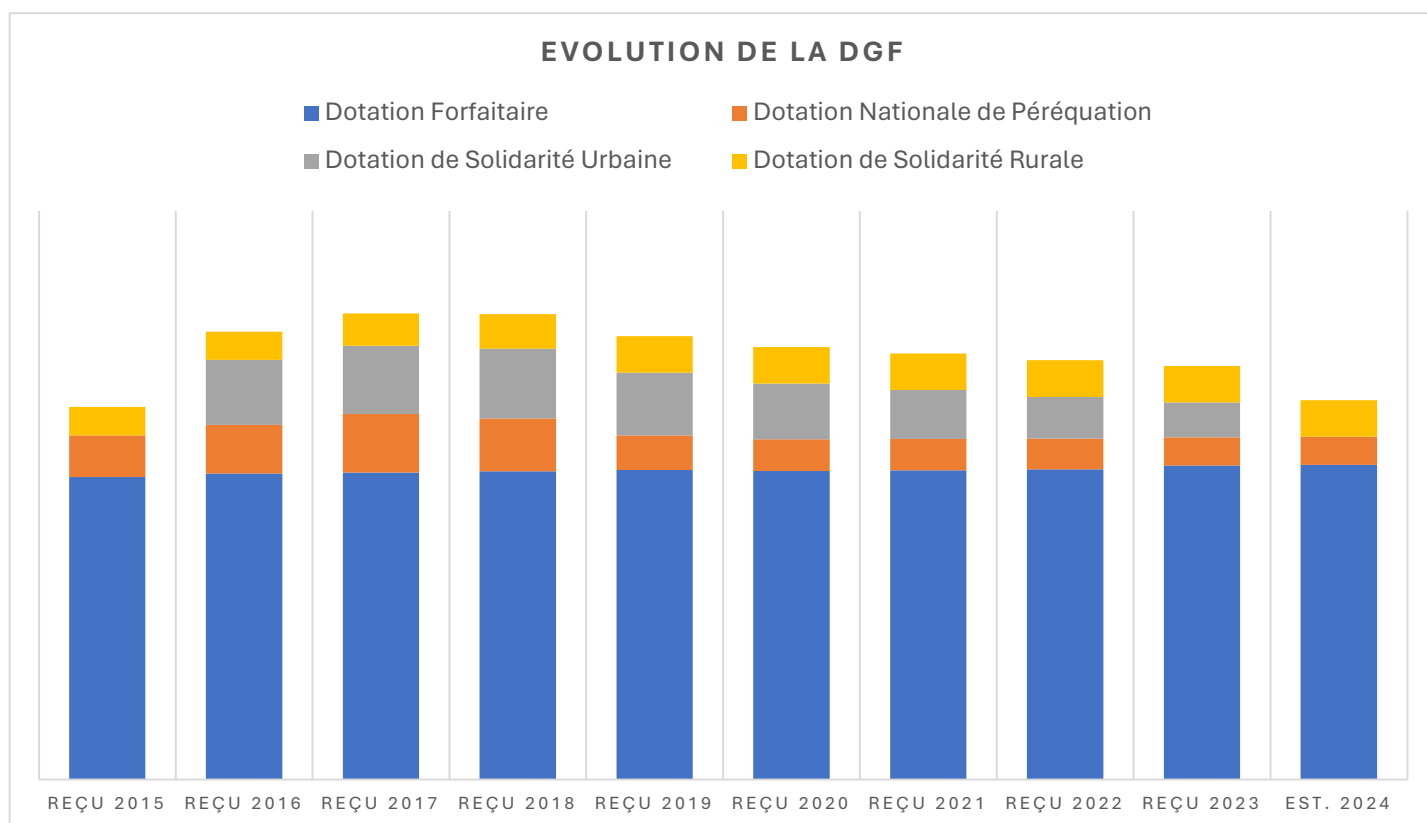


- Le renforcement des compétences numériques, managériales et relationnelles
- L'innovation dans les méthodes de travail et modes de délivrance du service public

1.3.3 La perte de aides à la construction de la commune nouvelle

La construction de la commune nouvelle a été accompagnée par le pacte de stabilité. Ce pacte a permis le maintien pendant trois années à compter de sa création (2017, 2018 et 2019) des montants totaux de DGF que les communes fondatrices avaient perçus en 2016

A partir de 2019 : perte progressive de dotations et notamment perte complète de la Dotation de Solidarité Urbaine en 2024. Loire-Authion aurait également dû perdre la Dotation de Solidarité Rurale dès 2023. Un amendement à la loi de finances aura permis de conserver cette fraction de la DGF.



	Reçu 2016	Reçu 2017	Reçu 2018	Reçu 2019	Reçu 2020	Reçu 2021	Reçu 2022	Reçu 2023	Est. 2024
DF	3 228 522 €	3 238 614 €	3 252 592 €	3 265 561 €	3 253 317 €	3 262 608 €	3 271 393 €	3 311 329 €	3 317 952 €
DNP	514 317 €	617 180 €	555 462 €	362 820 €	335 245 €	330 000 €	323 524 €	297 940 €	297 940 €
DSU	684 066 €	719 276 €	736 496 €	662 846 €	589 197 €	515 547 €	441 898 €	368 248 €	
DSR	298 822 €	342 117 €	363 765 €	385 413 €	385 413 €	385 413 €	385 413 €	385 413 €	385 413 €
Total	4 725 727 €	4 917 187 €	4 908 315 €	4 676 640 €	4 563 172 €	4 493 568 €	4 422 228 €	4 362 930 €	4 001 305 €
	717 569 €	191 460 €	-8 872 €	-231 675 €	-113 468 €	-69 604 €	-71 340 €	-59 298 €	-361 625 €

2 Les principes de la construction budgétaire

Les capacités de financements des politiques publiques souhaitées par Loire-Authion reposent sur :

1. Des hypothèses de recettes récurrentes
2. Des hypothèses de recettes exceptionnelles : cessions immobilières et financements extérieurs
3. Une hypothèse d'endettement soutenable notamment en termes de charge de paiement des intérêts par la section de fonctionnement
4. Une hypothèse de niveau d'épargne issue de la section de fonctionnement

2.1 L'optimisation des recettes récurrentes

L'objectif est de pouvoir faire face aux impacts de l'inflation tel que présenté en début de rapport.

La structure même des recettes récurrentes de la commune doit être revue pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat et l'insuffisante augmentation naturelle de la fiscalité.

Il s'agit alors de déterminer qui prend en charge la hausse des coûts entre le contribuable et l'utilisateur.

2.1.1 Les orientations en matière de tarifs des services

Le levier tarifaire permet de faire peser une partie du coût du service sur l'utilisateur, le bénéficiaire du service public.

Ces tarifs couvrent :

- Les tarifications périscolaires (cantine et garderie) et extrascolaire (ALSH et camps d'été)
- La tarification culturelle
- Les concessions funéraires
- Les locations de salles
- Les redevances d'occupation du domaine public communal.

En 2023, le conseil municipal avait adopté les positions suivantes :

1. Revaloriser les tarifs communaux annuellement
Proposition pour le budget 2024 : + 4 %

2. Ajuster les tarifs en fonction des coûts du service public. Cela implique des études pour :
 - Evaluer le coût complet du service public
 - Définir un taux de prise en charge cible par les usagers
 - Revoir la grille de tarification

Il s'agit désormais de prioriser les chantiers afin de répondre à ces objectifs.

2.1.2 Les orientations en matière de fiscalité

Les orientations envisagées en matière de vote des taux, doivent respecter les règles de liaison des taux, suivantes :

- La hausse de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ne doit pas être supérieure à celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- La baisse de la TFPNB doit être au moins égale à celle de la TFPB.
- Le taux de THRS ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFPB ou le taux moyen pondéré des deux taxes foncières constatés l'année précédente.

Compte tenu du niveau de dépenses projetées et de la nécessité d'équilibrer structurellement le budget, une nouvelle augmentation de la fiscalité doit être envisagée.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Le taux actuel est à 47.94 %. Les recettes générées par cette taxe en 2023 pour Loire-Authion s'élève à 6 400 023 €.

Le taux moyen de taxe foncière sur les propriétés bâties des communes d'Angers Loire Métropole est à 48,64 %. Néanmoins, il est nécessaire de prendre également en compte le niveau des valeurs locatives sur lesquelles s'appliquant ce taux.

Comparaison des valeurs locatives moyennes des communes proches :

LOIRE-AUTHION	1 629 €	47,94 %
LES PONTS-DE-CE	2 916 €	45,76 %
AVRILLE	2 996 €	49,39 %
ECOUFLANT	3 037 €	42,86 %
VERRIERES-EN-ANJOU	3 059 €	49,76%
BOUCHEMAINE	3 164 €	47,39 %
TRELAZE	3 271 €	49,29 %
ANGERS	3 408 €	54,24 %
ST-BARTHELEMY-D ANJOU	4 826 €	45,73 %
BEAUCOUZE	5 824 €	51,64 %
LE PLESSIS-GRAMMOIRE	1 534 €	56,09 %

Pour avoir des valeurs locatives proches de celles de Loire-Authion, il faut aller à :

ST-MARTIN-DU-FOUILLOUX	1 600 €	49,64 %
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	1 667 €	49,02 %

Une augmentation du taux pourrait permettre de générer une augmentation de recettes, en sus de l'augmentation générées par la revalorisation forfaitaire, de :

+ 1 point (+ 2.09 %)	+ 141 000 €
+ 2 points (+ 4.17 %)	+ 282 168 €
+ 3 points (+6.26 %)	+ 423 253 €

Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Le travail d'harmonisation des taux à la construction de la commune nouvelle a abouti à une baisse générale de ce taux à hauteur de 49.24 % en 2017.

Ce taux a été baissé à 43.76 % en 2018 afin de tenir compte du taux pratiqué par ALM de 5,48 % et ainsi de maintenir un taux moyen global à 49.24 % identique à celui de 2017. Ce taux n'a pas évolué depuis.

Pour mémoire, les taux des communes historiques étaient les suivants :

COMMUNES	TAUX
ANDARD	45,11%
BAUNE	44,09%
LA BOHALLE	47,75%
BRAIN	47,41%
CORNE	44,45%
LA DAGUENIERE	47,00%
ST MATHURIN	50,45%
CCVLA	2,30%

Les recettes générées par cette taxe en 2023 pour Loire-Authion s'élève à 473 615 €.

Une augmentation du taux pourrait permettre de générer une augmentation de recettes, en sus de l'augmentation générées par la revalorisation forfaitaire, de :

+ 1 point (+ 2.23 %)	+ 18 027 €
+ 2 points (+ 4.37 %)	+ 29 420 €
+ 3 points (+ 6.42 %)	+ 40 820 €

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le taux de cette taxe est fixé à 14, 81 %.

Les recettes générées par cette taxe en 2023 pour Loire-Authion s'élève à 99 030 €.

Une augmentation du taux pourrait permettre de générer une augmentation de recettes, en sus de l'augmentation générées par la revalorisation forfaitaire, de :

- + 1 point (+ 6.75 %) + 6 942 €
- + 2 points (+ 13.5 %) + 13 850 €
- + 3 points (+ 20.26 %) + 20 800 €

2.2 La recherche de recettes exceptionnelles

La recherche de recettes exceptionnelles permet de financer des dépenses inhabituelles ainsi que les projets d'investissement.

Ces recettes peuvent prendre différentes formes :

- La sollicitation des partenaires institutionnels publics
- Les cessions immobilières
- La mise en place d'une démarche de recherche de mécénat au travers d'une politique à construire

Pour 2024, les demandes de subventions suivantes seront déposées :

- ✓ Terrains Toutes Saisons (DSIL + CD 49 + FAFA + Région + ALM)
- ✓ Camping de St Mathurin sur Loire (DETR + Région + ALM)
- ✓ Etudes thermiques sur les écoles (programme Edu Renov' + Siéml)
- ✓ Salle familiale et aménagement de bureaux à Corné (DETR)

2.3 La maîtrise de l'endettement

Cette maîtrise repose sur 3 objectifs adoptés en 2023 :

- Limiter l'encours de la dette à 10 millions d'euros
- Limiter l'annuité de remboursement du capital de la dette à 1 million d'euros
- Viser un taux d'épargne brute supérieur à 10 % des recettes réelles de fonctionnement.

2.3.1 Structure de la dette actuelle

Encours de dette financière = 5 101 296 €

Cet encours comprend un nouvel emprunt contractualisé auprès de la CAF sur un taux à 0 % au titre du soutien à la construction du groupe scolaire de Corné.

Montant de la dette / habitant = 300,50 €

Capacité de désendettement < 3 ans au vu du montant de l'épargne brute 2023

Le montant de l'annuité 2023 s'est élevé à 999 272 € répartis en 924 242 € de capital et 75 030 € d'intérêts.

En 2024, cette annuité, hors nouvel emprunt, devrait baisser à 898 082 € répartis en 832 724 € de capital et 65 360 € d'intérêts.

2.3.2 Projection d'endettement

Au terme de la prospective, l'orientation proposée est de souscrire un nouvel emprunt dans la limite de 2 millions / an afin de :

- Conserver une annuité régulière de remboursement du capital de la dette mais également de la charge des intérêts sur la section de fonctionnement
- Faire porter la charge du financement des grands investissements sur plusieurs années : le terrain toutes saisons, mais également la rénovation énergétique des bâtiments

L'annuité 2024 est de 898 083 € (832 724 € part capital / 65 359 € part intérêts).

L'annuité 2025 sans nouvel emprunt serait de 822 978 € (767 975 € part capital / 55 003 € part intérêts).

L'annuité 2025 avec nouvel emprunt de 2 M€ contracté en 2024 serait de 1 015 663 € (860 660 € part capital / 155 003 € part intérêts).

Ce nouvel emprunt comporte les hypothèses suivantes retenues : taux d'intérêts 5 %, durée 15 ans.

2.4 Evolution de l'épargne – Financement des investissements

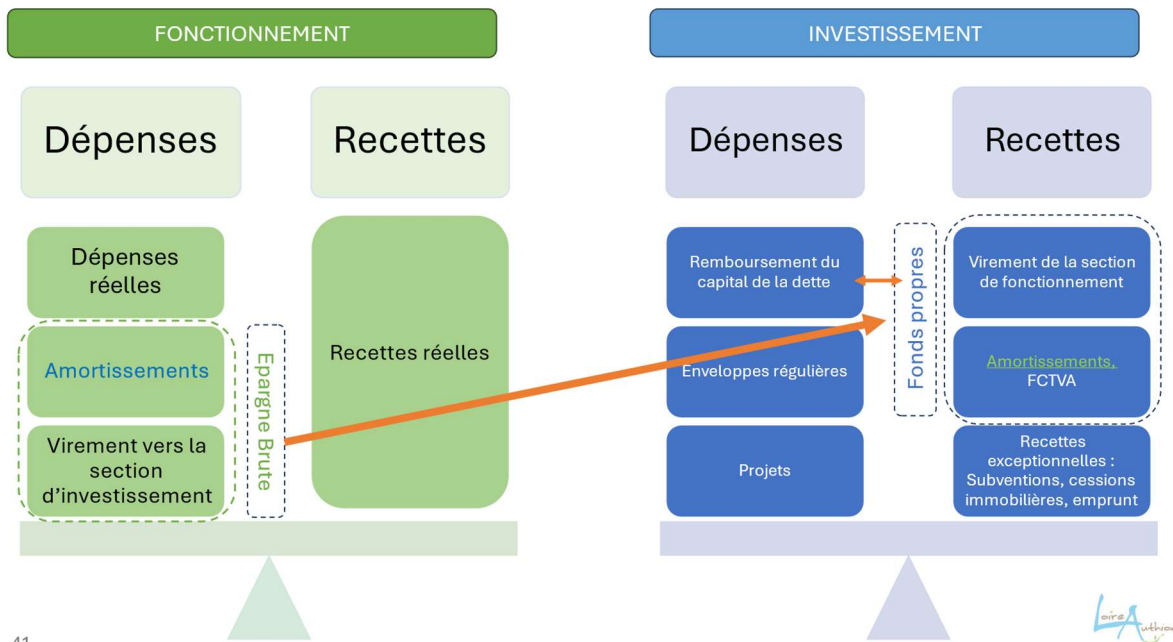
L'objectif d'1,5 million d'Euros d'épargne brute est devenu insuffisant face à :

- une hausse des besoins d'amortissement consécutive notamment à des reprises d'antériorité de biens cédés non amortis par les communes historiques
- l'obligation, depuis la M57, d'amortir dès le lendemain de la date de mise en service du bien
- l'obligation d'amortir l'Attribution de Compensation d'Investissement versée à Angers Loire Métropole suite au transfert effectif de la compétence voirie

Une nouvelle orientation se tourne vers l'objectif suivant :

Viser un taux d'épargne brute supérieur à 10 % des recettes réelles de fonctionnement

Soit entre 1,8 millions et 2 millions



3 Les orientations proposées

Compte tenu du contexte et de l'état d'esprit du budget 2024, Loire-Authion fait le choix d'un budget 2024 tourné vers le quotidien des habitants, tout en tenant compte des mutations sociétales actuelles et destiné à préparer Loire-Authion pour demain.

3.1 Agir pour le quotidien des Loire-Authiens

Sous cette orientation, il est proposé les actions suivantes :

- ✓ L'entretien et les aménagements de voiries et des cimetières
- ✓ L'aménagement des cours d'école, l'entretien des écoles et de leurs abords
- ✓ Les aménagements de terrains sportifs : éclairages, système d'arrosage, le terrain toutes saisons
- ✓ Conforter le bon fonctionnement des équipements : entretien, mises aux normes, renouvellements
- ✓ Redéfinir l'animation du territoire autour de la saison culturelle et événementielle en lien avec les forces vives de la commune

3.2 Accompagner les changements

Loire-Authion se doit d'accompagner :

- La transition écologique : la nécessaire prise en compte du changement climatique
- La transition démographique & sociétale
- La transition numérique

3.2.1 La nécessaire prise en compte du changement climatique

3.2.1.1 *Le plan d'actions climat-air-énergie*

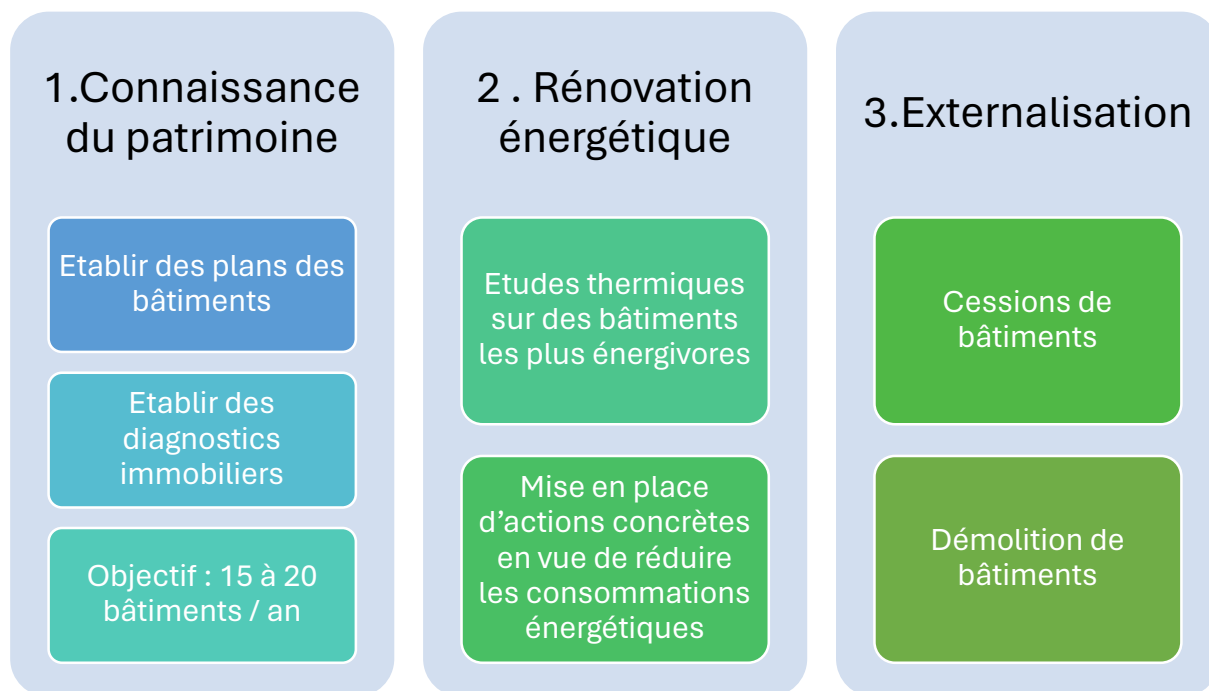
Au travers de son engagement dans la démarche Climat-Air-Energie, Loire-Authion a pris la mesure de la nécessité de s'engager fortement dans la prise en compte du changement climatique.

Au-delà de la mobilisation de l'équipe projet autour du plan d'actions, un économiste de flux a ainsi été recruté. Son rôle est d'optimiser les consommations d'énergie et plus précisément :

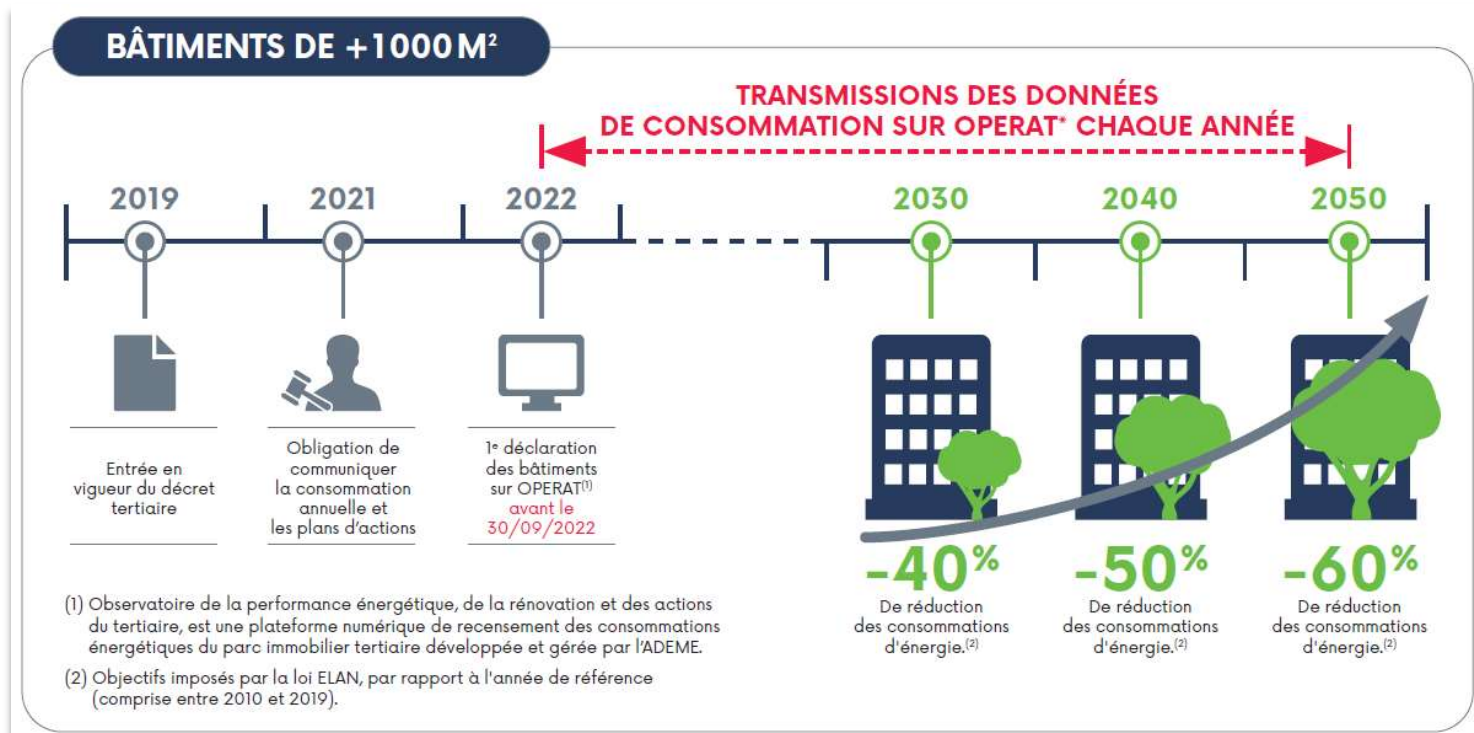
- d'analyser les factures, comprendre les dépenses, mettre en place des actions correctives
- d'améliorer la maintenance et la performance des appareils notamment de chauffage, optimiser les achats et les contrats.

Il participera également à la mise en œuvre du **schéma directeur immobilier et énergétique**.

Ce dernier comprend 3 axes :



L'un des objectifs est de faire baisser les consommations énergétiques, conformément aux obligations posées par le décret tertiaire



Pour ce faire, 7 bâtiments prioritaires ont été identifiés

1. **Brain – Complexe Sportif** : sur les 5800m², ce sont 2000 m² qui sont à étudier (partie vestiaires foot, gym, judo, tennis de table)
2. **Brain – GS Charles Perrault et gymnase Labrousse** : le gymnase n'est pas chauffé, étude sur le groupe scolaire principalement
3. **Andard – EJL** : Consommation importante
4. **Andard – Ecole Froger + Mairie** : ensemble immobilier disparate
5. **La Daguenière : Ecole Bateliers** – Prioritaire / suppression Fioul
6. **Corné – Séquoia** : intéressant car usage très intermittent sur la majorité des espaces

⇒ Des études thermiques à lancer sur ces 6 bâtiments pour déterminer les éventuels travaux à engager en vue de réduire des consommations énergétiques.

7. **Saint Mathurin sur Loire - L'école des Sternes**

⇒ Ce site est étudié dans le cadre d'une l'étude globale multisite sur Saint Mathurin sur Loire.

Rappel - Mandat d'étude multi site confié à ALTER Public

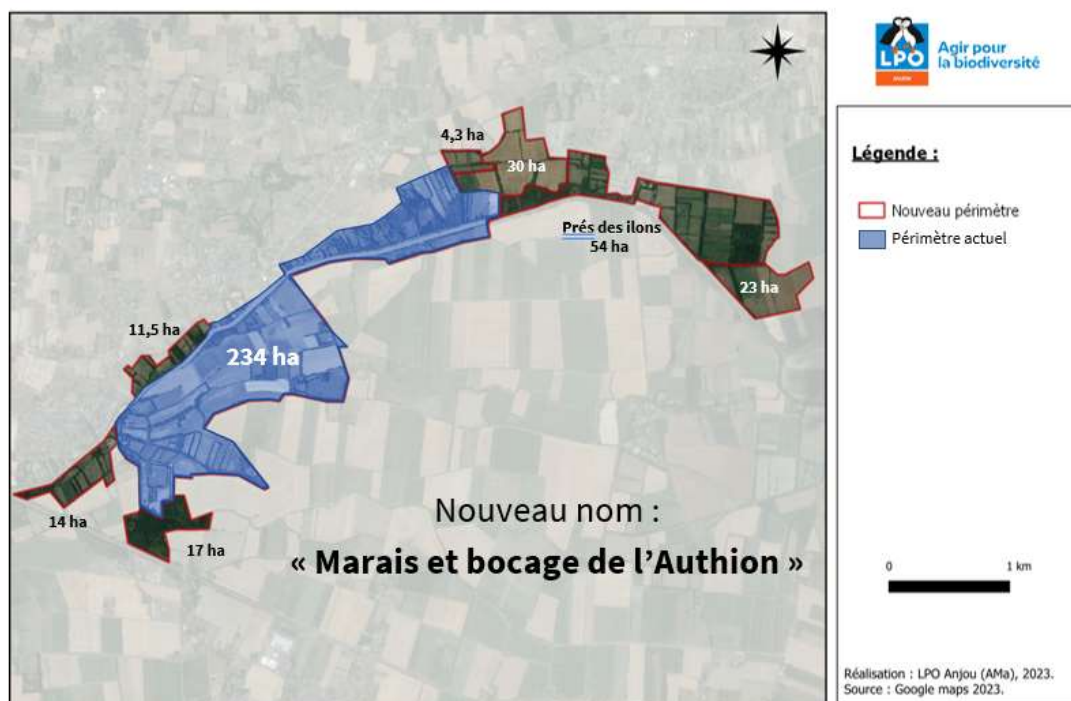
Etude multisite à l'échelle du centre-bourg de Saint-Mathurin-sur-Loire portant à la fois sur des bâtiments publics dont l'usage nécessite d'être réétudié (l'Ecole des Sternes, l'Espace Léon Mousseau et l'ancienne gare — ex-EMVLA —) et sur divers sites stratégiques identifiés à interroger dans le cadre d'une réflexion d'ensemble....

... En tenant compte également des mutations démographiques

3.2.1.2 La gestion des espaces naturels sensibles

Les orientations du nouveau plan 2024-2028 prennent en compte les éléments suivants :

- Extension du périmètre
- Inventaires et suivi faune et flore
- Maintien et extension du bocage
- Entretien des mares et canaux
- Fauche des roselières
- Coupe des ligneux
- Entretien des infrastructures
- Réduire la part des peupleraies sur l'ENS
- Outils de médiation
- Accompagner les projets d'établissements scolaires
- Appropriation du site par les acteurs locaux



3.2.1.3 Les îlots de biodiversité

La commune a fixé un objectif très concret : un îlot par commune déléguée d'ici la fin du mandat

Un îlot de biodiversité est :

- Un espace dans lequel la faune et la flore sont privilégiées, pas d'intervention ni de présence humaine
- Un endroit pas ou très peu entretenu, où la nature est en libre évolution

Un îlot de biodiversité n'est pas un espace de verdure pour la promenade des habitants, ni un espace naturel entretenu par les habitants

LE BUDGET VERT – Une nouveauté de la loi de finances 2024

Art. 191 – Budget vert pour les collectivités territoriales

Cet article instaure l'obligation d'établir un budget vert pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Pour cela, leur budget doit comporter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » à compter de l'exercice 2024.

Cet état devra présenter les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. **Ce document devra être annexé au compte administratif 2024**

Il devra être présenté selon un modèle qui sera fixé par arrêté interministériel après concertation avec les associations d'élus. Un décret doit également venir préciser les modalités d'application de ces dispositions. Le Gouvernement devra remettre au Parlement un bilan sur la mise en place de ce budget vert avant le 15 octobre 2026.

Art. 192 – Identification de la part de l'endettement des collectivités en faveur de la transition écologique

Cet article permet aux collectivités de plus de 3 500 habitants « *d'identifier et isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux* ». « *La possibilité offerte, notamment aux communes et aux maires, de pouvoir identifier ces investissements dans un état annexé dédié, doit permettre de multiplier les projets dont la période d'amortissement est parfois très longue et peut donner accès à des financements spécifiques. L'effet de levier se voit ainsi renforcé sans entraver la cohérence budgétaire de la collectivité* », ont expliqué les signataires de l'amendement qui a introduit cet article.

Un décret doit venir préciser les modalités d'application de ces dispositions.

3.2.2 La transition numérique de la commune : le lancement d'un schéma directeur du numérique

Le système d'informations (SI) est l'ensemble des ressources (matériel, logiciel, utilisateurs, données, procédures...) permettant de gérer (acquérir, stocker, traiter, communiquer) des informations de toutes formes dans une organisation.

Un schéma directeur est un document stratégique qui décrit de manière concrète comment le système d'information et l'informatique vont être déployés pour répondre aux objectifs fixés et fournir les services attendus.

Il permet donc de projeter ce que sera ou devra être le SI demain (à horizon 3 à 5 ans) ainsi que les moyens nécessaires pour tendre vers cet objectif (qu'il s'agisse de ressources, budgets, process, projets, etc.).

Le système informatique de Loire-Authion a fait l'objet d'un audit en 2017 qui a donné lieu à des objectifs de structuration du réseau et l'introduction des outils collaboratifs (Office365, Teams...).

Depuis 2017, l'organisation de la commune a changé ce qui a entraîné la multiplication des réseaux, des logiciels métiers, des applications et des plateformes utilisés qui facilitent le quotidien des agents et des administrés. Cela a eu pour conséquence :

- Une complexification du système informatique, souvent renforcée par la coexistence de différents systèmes (anciens et nouveaux, internalisés et externalisés, etc.) ;
- Des besoins croissants en termes d'interopérabilité et collaboration entre services, pour une meilleure gestion et valorisation de la donnée produite à différents niveaux ;
- Une augmentation des risques, en termes d'adoption des outils d'une part, et de sécurisation de l'environnement informatique d'autre part.

C'est donc tout le système d'information qui doit être revu et adapté au fonctionnement de la collectivité. Des axes de développements stratégiques doivent être identifiés et déclinés en objectifs à atteindre au niveau du système d'information.

Ces axes stratégiques doivent être développés autour des besoins utilisateurs compte tenu que le système d'information est une ressource essentielle à un service public de qualité.

3.3 Préparer Loire-Authion pour demain

Préparer Loire-Authion de demain c'est :

- Etudes et réflexions de long terme sur des opportunités d'aménagement : La Bohalle, Saint-Mathurin-sur-Loire, Bauné
- Mener des études structurantes sur les moyens de Loire-Authion et notamment la restauration dans le cadre du PAAT
- Accompagner les évolutions démographiques
- S'inscrire dans le projet local et métropolitain d'aménagement du secteur Est d'Angers Loire Métropole (Préparer l'arrivée de la prison)
- Des projets d'aménagements à construire en fonction des territoires et des populations de Loire-Authion
 - Programme urbain et Cœur de polarité
 - Devenir du front ligérien
 - Programmes de logements sociaux
- Permettre aux habitants de bénéficier de la complémentarité du territoire
- Un développement vertueux en anticipation du Zéro Artificialisation Nette
- Un ajustement à caler en fonction des capacités (financières et techniques) de la commune à accompagner ces évolutions